



# Sécurité électrique - BA5 : personnes qualifiées

Sécurité - Secourisme

Continue

**Durée**

7h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Attestation

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non

Prescrit de l'article 47 du Règlement Général sur les Installations Electriques, cette formation est destinée à toute personne : chargée d'assurer des travaux, des dépannages, des mesures, des contrôles, des consignations, des essais, des réparations, des modifications, des interventions sur des ouvrages électriques. Chargés des travaux (personnes désignées pour diriger les travaux) Chargés de l'installation (personnes désignées pour assumer la responsabilité de l'exploitation d'une installation électrique)

---

## Conditions d'accès

Connaissance de base de l'électricité et des installations électriques. Si ce n'est pas le cas, la participation à la formation BA4 est nécessaire.





## Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

### Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

[centre.dinant@ifapme.be](mailto:centre.dinant@ifapme.be)

### Conditions d' inscription

Par e-mail

A Madame Bresmal: [natacha.bresmal@ifapme.be](mailto:natacha.bresmal@ifapme.be) ou par téléphone au 082 21 35 89

